RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9E4E1311-C28D-4391-A579-999D62237C7D

2JB HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.900.000 euros
Siège social : La Désirade – Chemin des Marcels – 83120 LE PLAN DE LA TOUR
948 784 475 RCS FREJUS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 8 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit janvier,

Les soussignés :

- **Monsieur Jean-Jacques BONNEFOND**
  Né le [redacted] à [redacted]
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

- **Monsieur Jacques-Alexandre, Patrick BONNEFOND**
  Né le [redacted] à [redacted]
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

- **Madame Anne-Julie, Aimée BONNEFOND**
  Née le [redacted] à [redacted]
  De nationalité [redacted]
  Demeurant [redacted]

Seuls associés (ci-après les « **Associés** ») de la société **2JB HOLDING** (ci-après « **la Société** »), société par actions simplifiée au capital de 2.900.000 euros, divisé en 2.900.000 actions de 1 € chacune,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux statuts,

Consultés par le Président sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Ayant reçu toutes informations et documents leur permettant de se prononcer sur cet ordre du jour,

Docusign Envelope ID: 9E4E1311-C28D-4391-A579-999D62237C7D

Ont pris à l'unanimité les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Changement de date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés décident la modification permanente de la date de clôture de l'exercice social de la Société, prévue à date au 30 juin, pour la fixer au 31 mars de chaque année, à effet à compter de ce jour.

En conséquence de la présente décision, l'exercice social en cours qui a débuté le 1er juillet 2024 clôturera à la date du 31 mars 2025 et aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois. Les exercices suivants clôtureront au 31 mars de chaque année.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la précédente décision, les Associés décident de modifier l'article 21 des Statuts comme suit :

« ***ARTICLE 21. EXERCICE SOCIAL***

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er avril et se termine le 31 mars. »

TROISIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des Associés, est exécuté par écrit, sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé électroniquement au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion de chaque signataire conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Il sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par les Associés et le Président sera conservé dans les archives sociales.

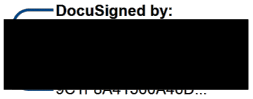
Docusign Envelope ID: 9E4E1311-C28D-4391-A579-999D62237C7D

Monsieur Jean-Jacques BONNEFOND
Associé et Président



Signature

Monsieur Jacques-Alexandre BONNEFOND
Associé



Signature

Madame Anne-Julie BONNEFOND
Associée



Signature